

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de € 285 000 000 Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS 454 084 211 R.C.S. PARIS

RAPPORT SUR LA QUALITE DES ACTIFS au 30 septembre 2012

BNP Paribas Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L.515-34 et suivants du Code monétaire et financier qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe BNP Paribas.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de BNP Paribas Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 30 septembre 2012.

I – Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
-créances commerciales	0 M€
-crédits à l'exportation	0 M€
-crédits de trésorerie	0 M€
-crédits à l'équipement	0 M€
-crédits investisseurs à l'habitat	35 000 M€
-crédits promoteurs	0 M€
-autres crédits	0 M€
	35 000 M€

Types de contreparties	Encours
-sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M€
-particuliers	35 000 M€
-autres	0 M€
	35 000 M€

Types de garanties	Encours
-garantie hypothécaires sur un immeuble à	8 898 M€
usage d'habitation	
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	0 M€
-caution délivrée par un établissement de crédit	26 102 M€
-caution délivrée par une entreprise	
d'assurance	0 M€
-garantie du Fonds de garantie à	0,3 M€
l'accession sociale à la propriété	0,0 1110
	35 000 M€

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayés dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

> prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

acago anacianon	
quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	6 286 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	2 612 M€
	8 898 M€

prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	18 333 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien financé	7 769 M€
	26 102 ME

26 102 M€

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt : prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Année de conclusion du	Engoure	Nombro do prôto
contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1990	0 M€	2
1991	0 M€	0
1992	0 M€	4
1993	1 M€	77
1994	1 M€	131
1995	1 M€	88
1996	6 M€	477
1997	16 M€	789
1998	26 M€	1 106
1999	63 M€	1 989
2000	71 M€	1 859
2001	113 M€	2 398
2002	155 M€	2 743
2003	594 M€	8 758
2004	1 112 M€	12 842
2005	1 611 M€	16 101
2006	1 546 M€	13 813
2007	1 211 M€	9 922
2008	813 M€	6 675
2009	530 M€	4 263
2010	452 M€	3 165
2011	375 M€	2 611
2012	200 M€	1 850
	8 898 M€	91 663

prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1992	0 M€	1
1993	0 M€	0
1994	0 M€	5
1995	0 M€	4
1996	1 M€	30
1997	2 M€	97
1998	5 M€	251
1999	9 M€	395
2000	24 M€	828
2001	55 M€	1 643
2002	85 M€	2 055
2003	660 M€	14 509
2004	1 161 M€	19 637
2005	1 895 M€	25 394
2006	2 398 M€	28 603
2007	2 460 M€	24 351
2008	2 176 M€	22 340
2009	3 524 M€	31 469
2010	6 208 M€	47 986
2011	4 007 M€	33 510
2012	1 434 M€	13 064
	26 102 M€	266 172

4) Répartition selon la durée résiduelle : prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	2 M€	411
1	18 M€	1 918
2	43 M€	2 421
3	64 M€	2 493
4	90 M€	2 728
5	108 M€	2 584
6	162 M€	3 255
7	228 M€	4 068
8	269 M€	4 120
9	247 M€	3 216
10	254 M€	3 004
11	361 M€	4 219
12	467 M€	4 825
13	507 M€	5 001
14	508 M€	4 769
15	487 M€	4 319
16	516 M€	4 498
17	670 M€	5 617
18	815 M€	6 481
19	718 M€	5 466
20	61 6 M €	4 660
21	530 M€	3 802
22	373 M€	2 514
23	284 M€	1 827
24	201 M€	1 287
25	128 M€	821
26	71 M€	439
27	59 M€	316
28	55 M€	312
29	46 M€	261
30	2 M€	11
	8 898 M€	91 663

prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	5 M€	1 578
1	57 M€	6 561
2	143 M €	7 968
3	249 M€	9 348
4	351 M€	10 198
5	443 M€	10 126
6	621 M€	12 056
7	823 M€	13 505
8	1 101 M€	15 312
9	1 158 M€	14 894
10	1 176 M€	13 555
11	1 135 M€	12 759
12	1 491 M€	14 746
13	1 792 M€	15 734
14	1 672 M€	14 384
15	1 547 M€	12 186
16	1 455 M€	10 419
17	1 776 M€	12 011
18	1 921 M€	12 774
19	1 351 M€	9 266
20	1 059 M€	7 047
21	950 M€	6 105
22	1 204 M€	7 602
23	1 466 M€	8 687
24	944 M€	5 925
25	139 M €	966
26	35 М€	222
27	19 M€	125
28	13 M€	79
29	6 M€	34
2	26 102 M€	266 172

5) Répartition selon la localisation des bien apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas, au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce, et que sa notation long terme actuelle est de AA- par Standard & Poor's et Aa2 pour Moody's, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R. 515-7-2 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5):

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordres dans le portefeuille apporté en garantie.

II - Exposition sur des personnes publiques

Au 30 septembre 2012, BNP Paribas Home Loan SFH ne détient pas d'expositions sur personnes publiques au sens de l'article L. 515-15 du Code monétaire et financier.

III - Organismes de titrisation et entités similaires

BNP Paribas Home Loan SFH ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organisme de titrisation et entités similaires au 30 septembre 2012.

IV - Valeurs de remplacement

Au 30 septembre 2012, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par BNP Paribas Home Loan SFH sont exclusivement constitués des éléments suivants :

Cash: 10.152.066 euros

• Dépôts à terme à un mois des sommes provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 325.000.000 euros. Ces placements auprès de BNP Paribas SA, sont renouvelés tous les mois. Voici leur répartition par durée résiduelle :

Date de maturité	Durée résiduelle (jours)	Montant (EUR)
12-oct12	12	50 000 000
26-oct12	26	275 000 000

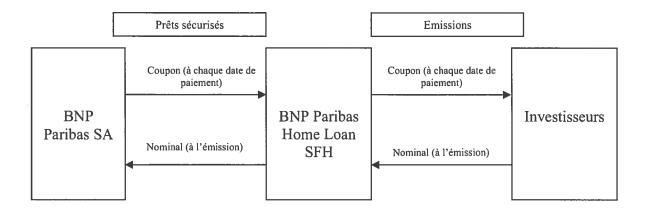
325 000 000

V – Remboursements anticipés

Au cours du troisième trimestre 2012, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 3,3 % (taux annualisé).

VI - Risque de taux

Tant que BNP Paribas ne fait pas défaut, le risque de taux auquel est exposée la SFH est très limité puisqu'en face des émissions d'obligations à l'habitat au passif figurent des prêts sécurisés avec BNP Paribas SA à l'actif, qui reproduisent exactement les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité.



En cas de défaut de BNP Paribas, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à la SFH, qui sera donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et celles des rémunérations des émissions au passif de la SFH. Ce risque de taux doit donc être couvert par des swaps de taux et de devises.

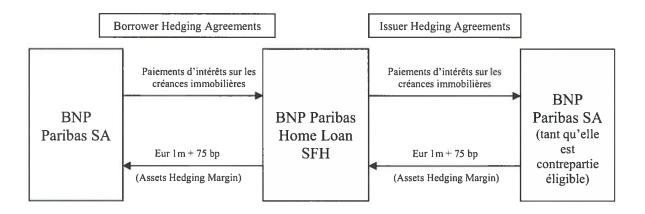
Suite à l'abaissement de la notation de BNP Paribas par Fitch Ratings le 15 décembre 2011, la SFH a mis en place la stratégie de couverture telle qu'imposée par la documentation du programme d'émission qui prévoit des swaps de taux et des swaps de devises de manière à limiter le risque subi par la structure :

- L'ensemble du portefeuille de créances immobilières (à taux fixe ou à taux révisable sur des index à 3 ou 6 mois) est swappé contre Euribor 1 mois.
- Les émissions d'obligations de financement de l'habitat ou anciennement « covered bonds », qui sont le plus souvent à taux fixe, sont swappées contre Euribor 1 mois.

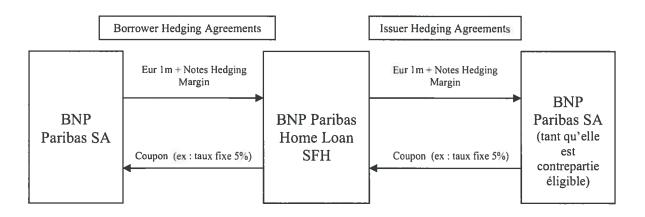
La contrepartie des swaps est actuellement BNP Paribas qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposé par la documentation du programme d'émission : A-1 (court terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch. En cas d'abaissement de la notation de BNP Paribas en dessous de ces niveaux il faudra qu'elle soit remplacée par une contrepartie de swap éligible.

Des swaps miroirs, dit « back to back swaps » des premiers swaps, ont également été mis en place entre BNP Paribas Home Loan SFH et BNP Paribas afin de neutraliser la position de taux créé par la présence des prêts miroirs selon les schémas ci-dessous.

Swap d'actif



Swaps de passif (émissions)



En cas de défaut de BNP Paribas les créances immobilières à l'actif seront transférées à la SFH et les swaps miroirs seront résiliés. En revanche, les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions et les actifs transférés conclus avec une contrepartie éligible resteront en place. Le seul risque de taux sera alors un risque sur les « fixings », mais ce risque est limité car il s'étend sur une période de moins d'un mois grâce à notre choix d'indexer les actifs et les passifs sur Euribor 1 mois.

Aujourd'hui, avec la mise en place de la stratégie de couverture, le seul risque de taux est un risque de « fixing » de taux lié au placement relatif des emprunts subordonnés ainsi qu'au placement des fonds propres. Tous ces éléments étant indexés sur l'Euribor 1 mois ou 3 mois, le risque s'étend donc sur une période de moins de trois mois.

Au 30 septembre 2012, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris des fonds propres était de 51.000.000 euros pour une baisse des taux de 2%. Cette sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2% et représente environ 15.6% du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

VII - Couverture du besoin de liquidité

Au 30 septembre 2012, les informations sur le besoin de liquidité à 180 jours et les modalités de couverture sont estimées comme suit :

- Les paiements de principal et d'intérêts dus au titre des émissions sont couverts par les prêts sécurisés avec BNP Paribas SA.
- Le besoin net de liquidité dû aux emprunts subordonnés (après compensation avec les dépôts à terme associés) s'élève à 85.435 euros.
- Les intérêts à recevoir par la BNP Paribas Home Loan SFH au titre des placements des fonds propres représentent 145.386 euros

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

Fait à Paris, le 7 Novembre 2012,

Mme Valérie BRUNERIE

Présidente Directrice Générale de BNP Paribas Home Loan SFH